

L'essentiel de la prévention des risques professionnels maritimes

En tant qu'employeur du secteur maritime, vous avez un rôle clé dans la protection de la santé et de la sécurité de vos équipages. Mettre en place une démarche de prévention efficace, c'est non seulement répondre à vos obligations, mais également agir concrètement pour réduire les accidents et les maladies professionnelles, tout en améliorant les conditions de travail de vos salariés.

Une prévention efficace repose sur quatre piliers fondamentaux :

1. **Structurer une démarche de prévention**, en mobilisant vos salariés (et les représentants du personnel, le cas échéant) pour créer une culture commune de la prévention ;
2. **Évaluer les risques professionnels**, en identifiant et en analysant les dangers liés à l'activité afin de mettre en place des actions préventives. Cette évaluation doit être formalisée dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), mis à jour régulièrement ;
3. **Mettre en œuvre des mesures de prévention concrètes**, pour supprimer ou réduire les risques à la source, adapter le travail à l'humain et favoriser des conditions de travail sûres ;
4. **Informier et former vos salariés**, pour les sensibiliser aux risques de leur métier et leur fournir les compétences nécessaires pour les protéger. Assurer notamment une formation renforcée des nouveaux navigants au poste de travail (accueil sécurité) et une formation régulière des membres de l'équipage.

Pour vous y aider, l'Enim met à votre disposition **un accompagnement gratuit dédié notamment grâce à l'intervention de conseillers en prévention [1], ainsi que des outils et informations pratiques**. L'objectif : Construire ensemble des conditions de travail plus sûres et plus durables.

L'accidentologie maritime en quelques chiffres

- 1 760 accidents du travail maritime en 2023
- 6 décès en 2024
- 161 maladies professionnelles en 2024

Source : Infocentre Maladie et Hippocrate décisionnel, Traitement Enim

Prévention des risques professionnels maritimes : Quels bénéfices pour votre entreprise ?

Une politique de prévention efficace, c'est :

- Moins d'accidents du travail ;
- Une baisse des maladies professionnelles ;
- Une réduction des coûts liés à la sinistralité ;
- Moins d'absentéisme et de rotation du personnel ;
- De meilleures conditions de travail et une amélioration du climat social ;
- Plus de productivité ;
- Un atout pour l'image et l'attractivité de votre entreprise.

À lire aussi : une rubrique dédiée à la prévention des risques professionnels maritime

Dans le cadre de sa mission de prévention, l'Enim met à disposition une rubrique spécifiquement consacrée à la prévention des risques professionnels en milieu maritime, pour :

- [S'informer sur vos obligations](#) [2]
- [Se faire accompagner](#) [1]
- [Se former](#) [3]
- [Se documenter et s'outiller](#) [4]
- [Recueillir des retours d'expérience et partager des connaissances](#) [5]

CONTACT :**Courriel :**

[ue\[minel\]ta\[mprnoitneverp\]](mailto:ue[minel]ta[mprnoitneverp]) [6]

Téléphone :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine

Adresse de correspondance :

Enim

Département accidents du travail et maladies professionnelles (DATMP)

27 quai de Solidor

CS 31854

35418 Saint-Malo Cedex

[Tous les contacts à votre écoute](#) [7]

URL source: <https://www.enim.eu/employeur/lessentiel-de-prevention-risques-professionnels-maritimes>